

31eme AVENUE

SAS

Au capital de 1 000 €,

Siège social : 15 avenue d'Occitanie, 31520 Ramonville Saint Agne

RCS 832 722 961 RCS Toulouse

**Procès-Verbal en date du 1^{er} septembre 2025
AG EXTRAORDINAIRE DE TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL**

Le premier septembre deux mille vingt-cinq

Les associés de 31eme AVENUE au capital de 1 000€, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au 15 avenue d'Occitanie, 31520 Ramonville Saint Agne, siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présent :

- Mr Frédéric Singer, président
- Mr Teddy Pourciel
- Mme Sarah Drouet
- Mr Christophe Renaud
- Mr Alexandre Eliet
- Mme Sophie Radondy

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Mr Frédéric SINGER.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social
- Modifications corrélatives des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités.

1ÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale extraordinaire des associés décide de transférer, à compter du 2 mai 2022, le siège social à ce jour

de 15 avenue d'Occitanie, 31520 Ramonville Saint Agne
à 3 Rue Ariane, Bat A, 31520 Ramonville St Agne

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ÈME RÉSOLUTION

Par conséquence de la décision prise sous la première résolution, l'assemblée décide de modifier, de la manière suivante les statuts :

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé : 3 Rue Ariane, Bat A, 31520 Ramonville St Agne « le reste de l'article restant inchangé »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3ÈME RÉOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

Fait en 7 exemplaires originaux,
A Ramonville St Agne
Le 1^{er} septembre 2025

SIGNATURE DES ASSOCIÉS

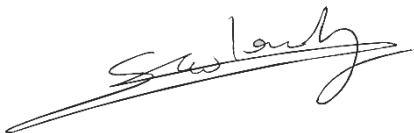
Frédéric SINGER



Sarah DROUET



Sophie RADONDY



Teddy POURCIEL



Christophe RENAUD



Alexandre ELIET

